

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 9–11 février 2009

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2009/6(A,B,C,D)/2**  
6 février 2009  
ORIGINAL: ANGLAIS

## RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Quatrième rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.1/2009/6-A/1 + Corr.1)
- Note d'information: Complément d'information au troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.1/2009/6-A/1/Add.1)
- Mandat du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.1/2009/6-B/1)
- Nomination du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2009/6-C/1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et le système WINGS II (WFP/EB.1/2009/6-D/1)
- Réponse du Secrétariat au Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II (WFP/EB.1/2009/6-D/1/Add.1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –  
NEW YORK

Référence: AC/1675

Comité consultatif pour  
les questions administratives et budgétaires

5 février 2009

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif concernant les documents suivants qui lui ont été présentés par le Programme alimentaire mondial:

- Quatrième rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (WFP/EB.1/2009/6-A/1)
- Note d'information: Complément d'information au troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.1/2009/6-A/1/Add.1)
- Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II (WFP/EB.1/2009/6-D/1)
- Réponse du Secrétariat au Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II (WFP/EB.1/2009/6-D/1/Add.1)
- Mandat du Comité d'audit du PAM (WFP/EB.1/2009/6-B/1)
- Nomination du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2009/6-C/1)

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir soumettre le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session et communiquer dès que possible une version imprimée du document, dans toutes les langues, au Comité consultatif.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

Susan McLurg  
Présidente

Mme Josette Sheeran  
Directrice exécutive  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68-70  
00148 Rome  
Italie



## **PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**

### **Ressources, questions financières et budgétaires**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif a examiné les rapports du Programme alimentaire mondial concernant le mandat du Comité d'audit, la nomination du Commissaire aux comptes, la préparation à l'introduction des normes IPSAS et du système WINGS II et le quatrième rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion pour 2008-2009. La liste des documents dont le Comité était saisi est jointe en annexe au présent rapport. Lors de son examen de ces rapports, le Comité consultatif s'est entretenu par vidéoconférence avec des représentants du Programme alimentaire mondial, qui lui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires.

#### **I. Mandat du Comité d'audit du PAM**

2. Le Comité consultatif note que le rapport a été établi par le Commissaire aux comptes à la demande du Président du Conseil d'administration et contient des avis touchant le rôle, le mandat et la composition du Comité d'audit du PAM. Le Comité consultatif tient à relever la qualité et la clarté de ce rapport.

3. Le Comité consultatif a été informé que le projet de mandat du Comité d'audit du PAM serait finalisé à la lumière des débats qui devaient avoir lieu au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en février 2009, et serait soumis au Conseil pour adoption à sa session de juin 2009. Il croit savoir que le Comité d'audit existant, mis en place par le Directeur exécutif en juillet 2004, est censé être un arrangement temporaire jusqu'à ce que le Conseil d'administration adopte une décision définitive.

4. Le Comité consultatif formule dans les paragraphes qui suivent un certain nombre d'observations touchant des questions qui, à son avis, méritent d'être examinées plus avant et clarifiées. Il s'est borné, pour l'essentiel, à émettre des observations de caractère général et n'a pas analysé ligne par ligne le projet de mandat du Comité d'audit. Il est certain que le Conseil d'administration tiendra compte de ses observations lorsqu'il examinera le projet de mandat du Comité d'audit du PAM.

#### ***Membres du Comité d'audit***

5. Le projet de mandat prévoit que les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration sur la recommandation du Directeur exécutif. De l'avis du Comité consultatif, le Conseil d'administration voudra peut-être examiner la question de savoir si le fait pour le Directeur exécutif de recommander les membres à nommer au Comité d'audit ne compromet pas l'indépendance de celui-ci par rapport à la direction. Le Comité consultatif tient à ce propos à appeler l'attention du Conseil d'administration sur l'arrangement en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, selon lequel les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sont nommés par l'Assemblée générale sur



recommandation des États Membres. Le Comité consultatif prend note des observations faites par le Commissaire aux comptes touchant l'indépendance du Comité d'audit au paragraphe 38 de son rapport.

6. Le Comité consultatif considère que l'efficacité du Comité d'audit dépendra de l'expérience de ses membres, lesquels devront être dûment qualifiés et avoir acquis récemment une expérience pertinente, à un niveau élevé, des questions touchant la gestion financière, l'audit et le contrôle. Le Comité consultatif insiste également sur le fait qu'il importe que les qualifications des membres du Comité d'audit soient claires et vérifiables et recommande que le Conseil d'administration élabore des procédures afin de vérifier les qualifications des membres potentiels de cet organe.

### *Réunions et rapports*

7. Le mandat du Comité d'audit du PAM prévoit que le Comité se réunit au moins quatre fois par an et contient également des dispositions relatives à la convocation des réunions du Comité. Le Comité consultatif est d'avis qu'il conviendrait de mieux préciser les rapports que doit soumettre le Comité d'audit, ainsi que le contenu et la portée de ses rapports annuels et des autres documents reflétant les conclusions du Comité. En outre, il pourrait être ajouté au mandat du Comité d'audit des dispositions concernant la coordination des dates de ses réunions et des activités du Conseil d'administration, ainsi que les circonstances dans lesquelles d'autres réunions du Comité d'audit peuvent être convoquées.

### *Rôle et mandat*

8. Le Comité consultatif recommande que le mandat du Comité d'audit du PAM reflète clairement:

- Le rôle purement consultatif du Comité d'audit, lequel n'aura aucune fonction administrative ni opérationnelle;
- Le rôle primordial du Comité d'audit en tant qu'organe consultatif d'experts chargés d'aider le Conseil d'administration à s'acquitter de sa tâche de contrôle. À ce propos, le Comité consultatif souligne la nécessité de communiquer les rapports du Comité d'audit aux membres du Conseil d'administration;
- La responsabilité qui incombe au Comité d'audit de donner des avis au Conseil d'administration sur l'efficacité des organes d'audit et de contrôle ainsi que sur toute question qu'il juge appropriée touchant la portée, le contenu et les résultats des travaux de ces organes; et
- L'indépendance du Comité d'audit.

9. La raison d'être d'un comité d'audit est d'améliorer la gouvernance, comme cela est indiqué clairement dans le rapport du Commissaire aux comptes. Les recommandations correspondantes figurent au paragraphe 7, et le Comité consultatif les appuie. Le Comité consultatif considère que le Comité d'audit devrait combler les lacunes qui caractérisent les arrangements existant actuellement en matière de contrôle interne et externe afin de maximiser ainsi sa valeur ajoutée. Il insiste sur la nécessité d'éviter les doubles emplois et de



veiller à ce que les fonctions du Comité d'audit ne chevauchent pas celles d'autres organes de contrôle, pas plus que le Comité d'audit ne devra se substituer à ces derniers.

10. S'agissant du rôle du Comité d'audit pour ce qui est de renvoyer les questions soulevées par ses vérifications à l'unité chargée des investigations (annexe 1, paragraphe 2 h)), le Comité consultatif a été informé que cette disposition a été incorporée au mandat du Comité d'audit en tant qu'ultime garantie, celui-ci n'étant pas censé être l'organe principalement chargé de saisir le service des investigations. Pour ce qui est de la disposition du paragraphe 3 b) du projet de mandat, le Comité consultatif est d'avis que le Comité d'audit devrait se voir donner le pouvoir d'obtenir les informations nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

## II. Nomination du Commissaire aux comptes

11. Le rapport soumis au Conseil d'administration à ce sujet soumet à l'approbation de celui-ci la modification qu'il est proposé d'apporter à l'article 14.2 du Règlement financier du PAM touchant la procédure révisée de la nomination du Commissaire aux comptes<sup>1</sup>. Le nouveau texte proposé est le suivant:

*“Le Commissaire aux comptes est nommé, par sélection après mise au concours, pour un mandat de six ans non renouvelable. Il peut être élu de nouveau après une interruption d'au moins un mandat.”*

12. Comme indiqué dans le rapport de la Directrice exécutive, la méthode de nomination proposée tend à concilier les avantages de la continuité et ceux du changement et d'une rotation raisonnable. Le Comité consultatif a été informé que cette proposition représentait l'aboutissement de longues délibérations avec le Conseil d'administration et son Bureau. Il note que le mandat proposé des membres du Comité d'audit serait identique à celui des membres du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et que cette approche est privilégiée par l'Organisation des Nations Unies et par ses fonds et programmes dans le contexte des discussions qui se poursuivent au sujet de l'harmonisation des règlements financiers.

13. Le Comité consultatif insiste sur le fait qu'il importe d'assurer un processus de sélection techniquement valable, transparent et équitable. Il invite le Conseil d'administration, lorsqu'il examinera cette question, à examiner le modèle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les modalités de sélection du Commissaire aux comptes et le financement de ses honoraires qui sont fondés sur un processus d'élection, plutôt que sur une mise au concours, et sur le versement d'un honoraire forfaitaire.

14. Le Comité consultatif n'a aucune objection à opposer à la modification qu'il est proposé d'apporter à l'article 14.2 du Règlement financier.

---

<sup>1</sup> Selon les procédures actuelles, le Commissaire aux comptes est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, renouvelable pour une nouvelle période de quatre ans. L'actuel Commissaire aux comptes et ses prédécesseurs ont initialement été nommés après mise au concours, mais leur mandat a ensuite été simplement reconduit.



### III. Préparatifs de l'introduction des normes IPSAS et du système WINGS II

15. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les préparatifs de l'introduction du système WINGS II et des normes IPSAS et la réponse du Secrétariat à ce sujet sont soumis au Conseil d'administration pour examen.

#### *Mise en œuvre du système WINGS II*

16. Le Commissaire aux comptes a relevé que, depuis que le projet a été mis en route, le Conseil d'administration a été tenu informé des modifications qui ont été apportées à la portée du projet WINGS II, au calendrier d'exécution du projet et à ses coûts estimatifs. Il a relevé en outre que les retards intervenus et les modifications apportées au projet WINGS II soulèvent en ce qui concerne l'introduction des normes IPSAS des difficultés qui ne sauraient être ignorées.

17. Lors des discussions qu'il a eues avec les représentants du PAM, le Comité consultatif a été informé que l'on s'attachait en priorité à mettre en place un système robuste et pleinement fonctionnel plutôt que de viser une date de mise en œuvre aussi rapprochée que possible. Il a été informé en outre que certains des retards étaient imputables à la décision du PAM de limiter l'individualisation du système et de conserver les fonctionnalités originelles du progiciel de gestion intégrée. Or, cela suppose, lors de la mise en place du système, un travail supplémentaire d'analyse et de modification des processus opératoires en vue d'adapter les fonctionnalités des logiciels standard, outre que cela complique les procédures de transfert des données de l'ancien au nouveau système. S'agissant des incidences de ces retards sur les coûts du projet, le Comité consultatif a été informé que le PAM ne pensait pas dépasser le montant global du budget et de la provision pour imprévus constitués pour le projet.

18. Le Comité consultatif relève qu'il est dit dans le rapport du Commissaire aux comptes qu'en dépit des réductions de la portée du projet qui ont été décidées en octobre 2007 et en février 2008, tous les changements qui avaient été prévus seront mis en œuvre mais, pour certains, après la date de mise en service du 1<sup>er</sup> avril 2009 (WFP/EB.1/2009/6-D/1, par. 41 à 43; appendice 1). Le Commissaire aux comptes a recommandé que le PAM établisse un calendrier précis et chiffré pour la mise en service des éléments de WINGS II actuellement reportés, indiquant que cette mesure était nécessaire pour assurer une amélioration de l'efficacité et un bon niveau de contrôle financier interne à l'avenir (recommandation 3). Le Comité consultatif note que, selon les paragraphes 11 et 12 de la réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes, le Secrétariat envisage d'introduire quelques améliorations des fonctionnalités par le biais des éditions annuelles de WINGS II et que les améliorations qui ont été reportées, en particulier celles qui entendent renforcer les contrôles financiers internes et l'efficacité opérationnelle, seront prioritaires pour les éditions 2010 et les éditions ultérieures. Le Comité consultatif a été informé que les mesures envisagées pour l'introduction de ces améliorations seront reflétées en détail dans le Plan de gestion pour 2010-2011.

19. Le Comité consultatif est d'accord avec la recommandation 2 du Commissaire aux comptes, à savoir que "le PAM devrait revenir sur sa décision de ne pas évaluer les économies découlant de la mise en service de WINGS II et recueillir des informations suffisamment détaillées pour montrer que la dépense que représente le projet est un bon investissement". Il a



relevé que, comme indiqué aux paragraphes 9 et 10 de la réponse du Secrétariat, celui-ci a l'intention d'élaborer une méthode pour évaluer les avantages découlant de la mise à niveau, notamment en arrêtant un ensemble de mesures qualitatives et, si possible, quantitatives et en examinant les avantages retirés du système après un délai suffisant. Le PAM ajoute que les résultats serviront à éclairer les futures décisions relatives aux investissements et qu'un résumé des conclusions pourra être présenté au Conseil d'administration vers la fin de 2010. De l'avis du Comité consultatif, l'on ne saurait exagérer l'importance qu'il y a à analyser les résultats de ces évaluations, surtout s'agissant de projets aussi vastes, aussi complexes et aussi coûteux et de projets ayant de telles incidences. Ce type d'affirmation est essentiel à l'adoption de décisions éclairées, non seulement par le PAM mais aussi par les autres organismes des Nations Unies. Le Comité consultatif compte qu'il sera rassemblé des données suffisantes pour pouvoir analyser en détail les économies qu'aura rendues possibles la mise en place du système WINGS II. Il encourage le PAM à procéder à cette évaluation dès que l'occasion s'en présentera et attend avec intérêt de recevoir son rapport à ce sujet.

20. Le Comité consultatif compte que le PAM entreprendra un examen interne de la mise en place du système WINGS II pour identifier les causes des retards ainsi que des problèmes qui persistent et des risques de nouveaux glissements. Il souligne également qu'il importe de s'en tenir à l'objet et à la conception originale du projet si l'on veut que ses objectifs puissent être atteints et que les avantages escomptés se matérialisent. Il recommande au Conseil d'administration de continuer de suivre et de contrôler de près l'exécution de ce projet.

### ***Introduction des normes IPSAS***

21. Les observations et les conclusions du Commissaire aux comptes sont fondées sur un examen d'une série de comptes "à blanc" portant sur les neuf premiers mois de 2008 et ont pour but d'aider la direction du PAM à préparer les comptes de l'exercice. La conclusion du Commissaire aux comptes est que, si des progrès notables ont été accomplis, il reste à régler plusieurs questions importantes et à exécuter d'urgence différentes tâches si l'on veut que le projet soit couronné de succès. Le Comité consultatif relève en outre que les retards intervenus et les modifications apportées au système WINGS II soulèvent en ce qui concerne la mise en œuvre des normes IPSAS des difficultés qui ne sauraient être ignorées.

22. Le Comité consultatif a été informé que le PAM a l'intention de présenter pour 2008 des états financiers conformes aux normes IPSAS. Il insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts dans ce domaine afin de régler comme il convient les questions soulevées dans le rapport du Commissaire aux comptes et de continuer à offrir, ce faisant, un degré élevé d'assurance-qualité. En outre, le Comité consultatif souligne qu'il importe que le PAM, qui est l'un des premiers organismes des Nations Unies à avoir adopté les normes IPSAS, partage les enseignements tirés de son expérience avec les autres organismes du système ayant entrepris des projets semblables.



#### **IV. Quatrième rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009**

23. Le quatrième rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion pour 2008-2009 a été soumis au Conseil d'administration pour examen. Le Comité consultatif relève que le montant recalculé des ressources requises pour 2009 s'élève à 4,8 milliards de dollars, soit 17 pour cent environ de moins que l'estimation de 5,72 milliards de dollars reflétée dans le troisième rapport. Ce changement est dû essentiellement à l'impact net de la baisse des prix des produits et des carburants et à l'appréciation du dollar des États-Unis. En outre, depuis la troisième actualisation du Plan de gestion, il est apparu des besoins nouveaux qui exigeront 449 millions de dollars de ressources, ce qui porte le nouveau total à 5,2 milliards de dollars. La valeur totale du programme de travail prévu pour l'exercice biennal 2008-2009 est maintenant estimée à 10,9 milliards de dollars, soit un chiffre inférieur à l'estimation de 11,4 milliards de dollars établie lors de la troisième actualisation du Plan de gestion, en octobre 2008. Le Comité consultatif note que le montant projeté des dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) est fondé sur un niveau de financement estimé à quelque 8 milliards de dollars pour l'exercice biennal. Il a été informé que ce chiffre constitue une estimation prudente utilisée à des fins de budgétisation. En fait, le PAM espère pouvoir mobiliser des ressources accrues et envisage d'utiliser l'excédent éventuel des recettes du budget AAP pour reconstituer le Compte de péréquation des dépenses AAP, qui a quelque peu baissé au cours des deux dernières années. Le Comité consultatif félicite le PAM des efforts qu'il a déployés pour analyser en détail les fluctuations et les tendances des marchés. Étant donné l'instabilité actuelle des prix des denrées alimentaires et des carburants, il encourage le PAM à continuer de concevoir et de gérer son programme de travail sur la base d'une budgétisation prudente.

24. Le Comité consultatif a accueilli favorablement le complément d'information au troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.1/2009/6-A/1/Add.1), qui, comme demandé par le Comité consultatif dans son rapport précédent (WFP/EB.2/2008/5(A,B,C,D)/2, par. 9), justifie plus avant les priorités et les postes et contient des informations plus détaillées au sujet des dépenses d'appui et des postes financés au Siège au titre du budget AAP et dans les bureaux de pays au titre des coûts d'appui directs (CAD). À ce propos, le Comité consultatif a douté qu'il soit nécessaire de prévoir des dispositions distinctes pour les relations extérieures et les relations avec les donateurs et a demandé s'il serait possible de rationaliser ces fonctions en les combinant dans le cadre d'une seule et même unité. Le Comité consultatif a été informé que les deux divisions font partie du même Département et que la Division des relations avec les donateurs s'occupe des relations avec les gouvernements et de la collecte de fonds, tandis que la Division des relations extérieures travaille, au niveau interorganisations, avec les autres organismes du système. Il recommande qu'aucun effort ne soit ménagé pour utiliser les ressources au mieux et maximiser la coordination entre les deux divisions.

25. Le Comité consultatif relève qu'il est indiqué au paragraphe 32 du rapport qu'il a été encouru une perte de 20 millions de dollars au titre du revenu des placements du Fonds général au cours des 11 premiers mois de 2008. Le Comité est conscient de l'impact de la crise des marchés financiers sur les résultats des placements à court terme et prend note des mesures qui ont été adoptées pour limiter les risques (voir le paragraphe 33). Le Comité consultatif prie le PAM de continuer à suivre de près la situation financière et de revoir sa position en matière de placement en vue d'éviter des pertes à l'avenir.



26. Le Comité consultatif prend note de l'intention manifestée par le PAM, comme suite à la recommandation qu'il avait formulée (voir le paragraphe 9 du rapport), de réaffecter en 2009 un montant de 1 million de dollars prélevé sur les crédits du budget AAP au profit du Bureau de l'évaluation pour des évaluations de projets spécifiques, plutôt que d'utiliser des fonds provenant du recouvrement des CAD. Le Comité consultatif a été informé que cet arrangement permettrait au Bureau de l'évaluation, grâce à ce financement, d'élaborer son programme de travail pour 2009 indépendamment de la disponibilité d'un financement pour les bureaux de pays.

27. Le Comité consultatif s'est enquis de l'expérience acquise et des résultats obtenus grâce à la politique de couverture mise en place par le PAM pour se protéger contre les fluctuations des taux de change. Il a été informé qu'il serait prématuré, à ce stade, de vouloir tirer des conclusions et qu'un rapport reflétant l'expérience acquise et les résultats des analyses réalisées par le PAM serait soumis au Conseil d'administration à sa session de juin 2009 (voir également le paragraphe 29 ci-dessous).

28. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif encourage le PAM à s'inspirer des enseignements tirés de l'instabilité extrême des prix des denrées alimentaires pour la période 2007–2009 et à élaborer des stratégies en vue de protéger ses opérations contre une telle instabilité, par exemple en profitant des périodes pendant lesquelles les prix sont peu élevés pour constituer des stocks de produits alimentaires, lorsque cela serait possible. Il a été informé que le PAM avait entamé des discussions, non seulement au plan interne mais aussi avec le Conseil d'administration, en vue de revoir du tout au tout son cadre de financement, notamment en ce qui concerne les contributions volontaires et l'élaboration d'une politique visant à atténuer l'impact des variations des prix des produits alimentaires, et qu'il avait l'intention de publier un document préliminaire à ce sujet en juin 2009. Les études nécessaires à cette fin sont menées en collaboration avec la Banque mondiale.

29. Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance des documents susmentionnés. À son avis, l'expérience acquise par le PAM et les analyses réalisées par celui-ci en ce qui concerne les politiques de couverture peuvent être utiles aux autres organismes des Nations Unies, et prie le PAM de partager l'expérience et les connaissances qu'il a acquises dans ce domaine dans le contexte du Conseil des chefs de secrétariat.

30. Le Comité consultatif, après avoir demandé où en était la création du service qu'il était proposé d'établir pour renforcer la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats (WFP/EB.2/2008/5-B/1/Add.1, par 15; WFP/EB.2/2008/5 (A,B,C,D)/2, par.17), a été informé que ce service avait été créé et que son directeur avait été nommé et que le PAM avait l'intention de soumettre un rapport d'activités à ce sujet au Conseil d'administration à sa session de juin 2009. Le Comité consultatif considère que les initiatives relatives à la gestion des risques et à la gestion axée sur les résultats intéressent tous les organismes des Nations Unies et demande que ce rapport soit soumis au Conseil d'administration par son entremise.



## Documentation

### Pour approbation

1. WFP/EB.1/2009/6-B/1 Mandat du Comité d'audit du PAM
2. WFP/EB.1/2009/6-C/1 Nomination du Commissaire aux comptes

### Pour examen

3. WFP/EB.1/2009/6-D/1 Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II
4. WFP/EB.1/2009/6-D/1/Add.1 Réponse du Secrétariat au Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux normes IPSAS et sur le système WINGS II
5. WFP/EB.1/2009/6-A/1 Quatrième rapport sur l'état de la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009

### Pour information

6. WFP/EB.1/2009/6-A/1/Add.1 Note d'information: Complément d'information au troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009

